

Province de Québec
MRC du Granit



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes, qu'il y aura une séance du Conseil, le 10 septembre 2024 à 19h30, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Nantes, sis au 1244 Rue principale à Nantes. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Dérogation à la norme indiquée au deuxième alinéa de l'article 9.8.2 du règlement de zonage, d'un mètre (1) du 10m tel qu'indiquer sous la condition d'y installer un ponceau de 0.61m (24 pouces) ou plus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), Ce 26^e jour du mois d'août 2024.


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 26^e jour du mois d'août 2024, l'avis public concernant une demande de dérogation mineure, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois d'août 2024 à 12 :00.


Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et secrétaire trésorier